

VICE RECTORAT DE MAYOTTE
DPE

MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE
PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2015
BAREME APPLICABLE A MAYOTTE

Les vœux exprimés peuvent être valorisés différemment et se voir assortis ou non de certains éléments de barème ou de certaines bonifications de points, selon leur nature (précis ou géographiques) ou selon les catégories d'établissement sollicités (collèges, lycées, ... tous types au sein d'une zone).

Pour chaque cas, la compatibilité entre l'élément de barème et le type de vœu formulé est précisée.

Abréviations : **ETA** établissement **COM** commune **GEO** groupe de communes

- O** l'élément de barème s'applique à ce type de vœu.
N l'élément de barème ne s'applique pas à ce type de vœu.

ELEMENTS DE BAREME	TYPES DE VŒU		
	ETA	COM	GEO
<u>ELEMENTS COMMUNS</u>			
<p>ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON)</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe normale : 7 points par échelon acquis au 31.08.14 par promotion ou au 01.09.14 par classement initial ou reclassement - hors classe : 49 points + 7 points par échelon - classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maximum 98 points) - 21 points forfaitaires pour les candidats classés aux 1^{er} 2^{ème} ou 3^{ème} échelon 	O	O	O
<p>ANCIENNETE DANS LE POSTE au 31.08.2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 points par année dans le poste actuel en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire - 25 points supplémentaires par tranche de quatre années d'ancienneté dans le poste - les stagiaires en situation bénéficient d'une année forfaitaire d'ancienneté - les enseignants affectés sur le groupe de commune « NORD MAYOTTE » bénéficient de 100 points à compter de 3 années d'ancienneté poste. 	O	O	O

<u>SITUATION FAMILIALE OU CIVILE AU 01.09.14</u>			
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS (n'exerçant pas dans le même groupe de commune) <ul style="list-style-type: none"> - 200,2 points forfaitaires - 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2015 <i>la situation justifiant le rapprochement doit être effective au 1^{er} septembre 2014</i> 	N	O	O
MUTATION SIMULTANEE <ul style="list-style-type: none"> - 80 points, entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents 	N	O	O
RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT <ul style="list-style-type: none"> - 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2015 et vivant au domicile de l'agent. Dans le cadre d'une garde conjointe ou alternée et afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, les vœux formulés doivent avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. - Les personnes isolées peuvent se prévaloir des mêmes dispositions. 	N	O	O

<u>SITUATION INDIVIDUELLE</u>			
STAGIAIRES – LAUREATS DE CONCOURS <ul style="list-style-type: none"> - 50 points à leur demande et sur le premier vœu (quel qu'en soit le type) aux stagiaires CUM - Ancienneté de 4 ans (40 points + bonification de 25 points) pour les stagiaires de Mayotte 	O	O	O
AFFECTATION SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE A LA RENTREE 2015 <ul style="list-style-type: none"> - agent titulaire dont le poste est supprimé, fermé, ou transféré suite à une ouverture d'établissement : 1500 points - agent touché par une MCS à la rentrée 2014 : 1000 pts pour retourner dans leur ancien établissement 	N	O	O
AFFECTATION EN SURNOMBRE A LA RENTREE 2014 <ul style="list-style-type: none"> - 500 points par an 	O	O	O
PROFESSEURS AGREGES <ul style="list-style-type: none"> - 90 points de majoration pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (uniquement pour les disciplines enseignées en lycée et en collège) 	O	N	N
REINTEGRATION APRES CONGE PARENTAL <ul style="list-style-type: none"> - 1500 points sur le dernier poste occupé si celui-ci est demandé en vœu 1 	O vœu 1	O vœu 1	O vœu 1
SITUATION MEDICALE La bonification attribuée pour les situations médicales ne sera accordée que sur le vœu 1 100 points si RQTH 1000 points sur avis médical	N	O vœu 1	O vœu 1
MAINTIEN A MAYOTTE APRES UN SEJOUR DE 2 OU 4 ANS A MAYOTTE Bonification de 999 sur établissement d'affectation 2014-2015 quelque soit le rang de vœu	O	N	N